

Rapporteur : Mme LARUE

50303

Commission n°2

21 - Enseignement 2nd degré

Ajustements de la carte scolaire sur le secteur de Rennes

Le 30 janvier 2025 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme FAILLÉ, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs :

Mme ABADIE (pouvoir donné à M. LE MOAL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ (pas de pouvoir donné), Mme FÉRET (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. LEPRETRE (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme BILLARD), M. MARTINS (pas de pouvoir donné), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. PERRIN (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. PICHOT (pas de pouvoir donné), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON), Mme TOUTANT (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 18h57

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.111-1, L. 213-1 et L. 421-1 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 7 avril 2022 relative au Plan accueil collégien - Bilan et projections ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 14 décembre 2023 relative à la nouvelle carte scolaire des collèges et des communes périphériques ;

Vu l'avis favorable du Conseil départemental de l'éducation nationale émis le 20 novembre 2024 ;

Exposé :

En décembre 2023, le Département a voté la nouvelle carte scolaire des collèges de Rennes et des communes périphériques qui répondait à trois objectifs :

- l'équilibre des effectifs ;
- les capacités d'accueil ;
- la recherche de mixité sociale.

A la rentrée 2024, les premiers élèves de l'école Volga ont ainsi intégré le collège des Ormeaux. Conformément au phasage, les élèves des écoles Trégain et de Guyenne rejoindront respectivement les collèges Anne de Bretagne à Rennes et Françoise Dolto à Pacé à la rentrée 2025.

A cette rentrée, était aussi prévu le rattachement de l'école Pascal Lafaye au collège Les Chalais. A la suite de cette décision, l'équipe éducative ainsi que les parents se sont mobilisés contre l'augmentation significative des effectifs qu'aurait pu engendrer ce rattachement. Une nouvelle phase d'étude et de concertation a donc repris au 1^{er} semestre 2024 avec la communauté éducative du collège. Il en ressort que les effectifs ne doivent pas dépasser 550 élèves dans la mesure où les travaux prévus sur ce collège n'ont pas débuté. Une réunion du 4 juin 2024 en présence des élus du Département et de l'ensemble de la communauté éducative a permis de proposer une solution faisant l'unanimité, en procédant à la double sectorisation de l'école Pascal Lafaye vers les collèges Les Chalais et la Binquenais à la rentrée 2025.

Dans le phasage de la carte scolaire de Rennes était également prévu le rattachement de l'école Louise Michel au nouveau collège de Cleunay à la rentrée 2026. Or, divers aléas ont nécessité l'établissement d'un nouveau planning de travaux. L'échéance de livraison est désormais prévue pour l'été 2028. Afin de faciliter le fonctionnement du collège dans cette période de travaux et

d'offrir de bonnes conditions d'accueil dans le cadre de ce changement de sectorisation, il est proposé un report de la nouvelle carte scolaire de 2026 à 2028.

Ce rapport a été soumis au Conseil départemental de l'éducation nationale le 20 Novembre 2024. Un avis favorable a été donné (10 voix pour, 5 abstentions).

Décide :

- d'approuver la double sectorisation de Pascal Lafaye aux collèges Les Chalais et la Binquenais à la rentrée 2025 ;

- d'approuver le report de 2 ans du rattachement de l'école Louise Michel au collège de Cleunay, soit à la rentrée 2028.

Vote :

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
31 janvier 2025
ID: AD20250374

Pour extrait conforme